

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **45 (1909)**

Heft 22

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLV^{me} ANNÉE. — N° 22

LAUSANNE. — 29 mai 1909.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : G. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

L'IMPRIMERIE PAVOT & Cie, LAUSANNE



VÊTEMENTS &

DRAPERIE

*Anglaise, Française
et Suisse.*

**Coupe élégante et soignée. • Ateliers de tailleurs
dans la maison. • 2 coupeurs expérimentés.**

Exiger
des morceaux
p^r réparations.

**MAISON ..
• MODÈLE**

*Maier
& Chapuis*

**LAUSANNE
22, RUE DU PONT**

Envois à choix
immédiats.

Collections
échantillons
à disposition.



TOUJOURS

10 | **0**

d'escompte

au lieu du **3 %**
habituel à 30 jours,
aux membres de la

S. P. V.

Vanille

De la vanille de toute première qualité,
conservée en vases hermétiquement
fermés, est une des spécialités du
«Mercure».

«Mercure»
Maison de Chocolats &
de Dentrées Coloniales

Mauerhofer & Brélaz

Rue Saint-Pierre 8. LAUSANNE, Rue Saint-Pierre, 8.

Cette maison continue à offrir au corps enseignant la
toile coton, fournie aux écoles en 1907-1908, au prix de
70 centimes le mètre, net et au comptant.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

I, Rue de Bourg, I

DERNIÈRES PUBLICATIONS :

- Dr Bourget*, **Beaux Dimanches**. Observations d'histoire naturelle. Un vol. in-16 contenant une centaine de dessins à la plume et 12 gravures lithographiques 3 fr. 50
- J. de Mestral-Combremont*, **Le Miroir aux Alouettes**, roman 3 fr. 50
- Noëlle Roger*, **Nos Mensonges**, nouvelles 3 fr. 50
- Edouard Rod*, **Les Unis**, roman 3 fr. 50
- La Dame à la Décoration**, Lettres d'une Américaine au Japon, traduites par Mlle S. Godet 2 fr. 50
- Isabelle Kaiser*, L'ascension d'une âme, **Marcienne de Flüe**, Journal de la vie d'une femme 3 fr. 50
- Maurice Muret*, **La Littérature allemande d'aujourd'hui** 3 fr. 50
- Docteur Pierre*, **L'Inutile Labeur**, Réflexions d'un médecin 2 fr. 50

DERNIÈRES PUBLICATIONS SCOLAIRES :

- A. Grandchamp et Ed. Marrel*. Cours de Comptabilité théorique et pratique, à l'usage de l'enseignement secondaire, avec 200 exercices. Grand in-16, relié toile souple 2 fr. 50
- W. Rosier et E. Chaix*. **Manuel de Géographie physique**, In-4 illustré de 386 figures, plans et cartes, cartonné 3 fr. 50
- L. Dupraz et E. Bonjour* **Anthologie Scolaire**, avec la collaboration de H. Mercier, professeur au Gymnase de Genève. Lectures littéraires à l'usage des Collèges secondaires, des Ecoles supérieures et des Ecoles primaires supérieures. In-16 de 512 pages, cartonné toile 2 fr. 50
- William James*, **Causeries Pédagogiques**, avec préface de *Jules Payot*. Nouvelle édition augmentée de notes et d'une notice biographique sur l'auteur. In-16 2 fr. 50

EN SOUSCRIPTION :

- MM. Virgile Rossel H.-E. Jenny*, **Histoire de la Littérature Suisse**, 2 vol. in-16 6 fr. —
- Après la souscriptions le prix sera porté à 7 fr. —

Envoi en examen sur demande. — Compte de chèques postaux II 391

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue Madelaine, 16, LAUSANNE — Rue Fleury, 7, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GÖBEL, BASEL

Postfach Fil 18.

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

Maître secondaire de Bâle désire passer ses vacances d'été (mi-juillet à mi-août) dans la famille d'un instituteur. Prière d'adresser les offres avec prix de pension à M. Züst, Reallehrer, Rüttimeyerstr. 7, Bâle.

PERRENOUD & C^{IE}

Successesurs de **P. BAILLOD & C^{ie}**

Place Centrale. • **LAUSANNE** • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en métal, depuis fr. 6; argent, fr. 15; or, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRES ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

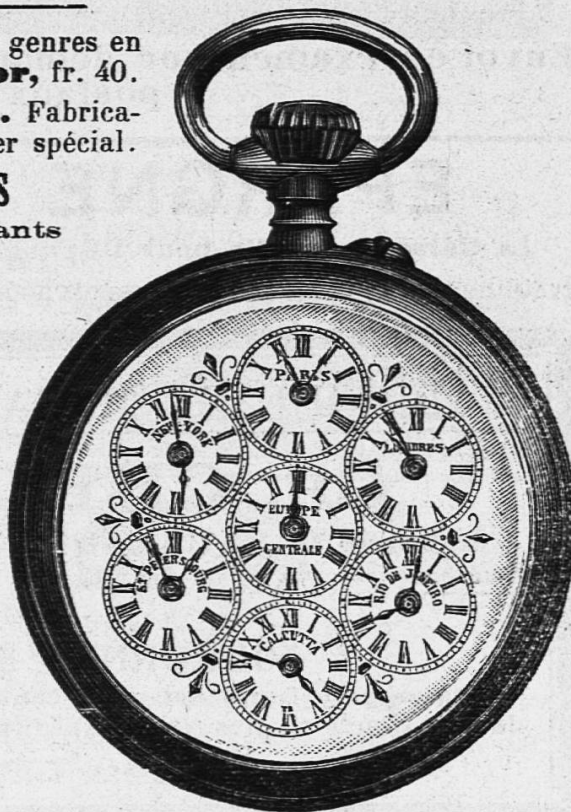
English spoken. — Man spricht deutsch.

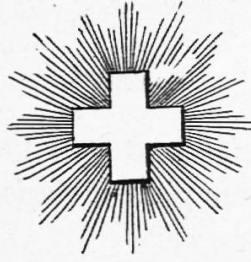
GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10% au corps enseignant.





L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Vieille pédagogie.* — *Chronique scolaire : Caisse d'assurance des instituteurs bernois.* — *Vaud.* — PARTIE PRATIQUE : *Plan de travail pour une semaine.* — *Langue française : Vocabulaire, propriété des termes.* — *Récitation.* — *Arithmétique : Réponse aux problèmes du précédent numéro.*

VIEILLE PÉDAGOGIE

En 1761, soit un an avant l'apparition de l'*Emile* de Rousseau, Jean-Pierre Guignard, premier régent des Ecoles de Charité de Lausanne, écrivit un petit traité de pédagogie pratique¹. Le manuscrit a été copié par Joseph Henry², « bourgeois de Vallaire », en avril 1761, et c'est sous la forme que lui a donnée ce dernier que ce vieux document nous a été remis il y a quelques mois.

On chercherait en vain dans ces *Directions* un cours systématique de pédagogie. C'est une suite de réflexions, un peu incohérentes parfois, mais souvent fort judicieuses sur l'œuvre de l'instruction et de l'éducation. Jean-Pierre Guignard va d'ailleurs au plus pressé : armer du mieux qu'il le pourra quelques garçons des Ecoles de Charité de Lausanne pour en faire de bons maîtres d'école du Pays de Vaud. Comme il le dit lui-même, ses *Directions* « ne sont qu'un abrégé des leçons qu'il leur donne dans ses heures de loisir ».

Le vieux maître commence par rechercher les motifs qui doivent

¹ *Directions ou Conseils propres à ceux qui souhaitent d'enseigner un jour la jeunesse*, par Jean-Pierre Guignard, Premier régent des Ecoles de Charité de Lausanne. Copié par Joseph Henry, Bourgeois de Vallaire, en avril 1761.

² A cette époque déjà, il y avait des Guignard et des Henry dans l'enseignement ; chacun sait que ces familles ont fourni à notre pays une légion d'instituteurs et d'institutrices.

déterminer un jeune homme à exercer la régence et il donne sur la vocation indispensable pour réussir dans ce domaine de fort bons conseils.

« Avant donc que d'entreprendre d'exercer la Régence, il me semble qu'on ne doit pas s'y engager témérairement, mais qu'on doit bien se demander à soi-même, si l'on se sent assez de force et de courage pour s'en acquitter d'une manière convenable.

« L'amour des autres hommes doit puissamment vous déterminer au choix de cette profession ; je suppose que vous êtes chrétiens et que par conséquent vous aimez vos frères, puisque c'est là le caractère distinctif du christianisme... Lorsqu'on aime véritablement quelqu'un, on cherche à lui faire du bien...

« Si vous ne vous sentiez pas les talents nécessaires pour remplir dignement le métier de maître d'école, vous feriez bien de choisir un autre genre de vie, car si un bon régent contribue beaucoup au bien des enfants, des familles et de la société en général, par contre un mauvais régent, qui est ignorant de son devoir, fait beaucoup de mal, et peut-être n'y a-t-il que trop de ces mauvais ouvriers qui s'imaginent qu'il suffit de tirer ses gages et sa pension. »

Dans les deuxième et troisième chapitres, le magister lausannois se demande ce qu'il faut faire pour exercer dignement l'emploi de maître d'école. Il y faut d'abord les connaissances, première condition, « puis un certain apprentissage ». Au surplus, « fréquenter les personnes sages et vertueuses ; fuir la compagnie des jeunes gens qui n'ont de goût que pour les divertissements profanes ».

Il faut que le maître sache bien lire, qu'il prononce distinctement et couramment, qu'il écrive correctement, qu'il sache la musique, qu'il ait « la voix libre ». Il ne doit pas ignorer l'arithmétique, mais en savoir toutes les règles pour les appliquer à tous les cas.

Gravité, prudence, patience sont les qualités primordiales de l'éducateur. Non pas que par gravité il faille entendre l'humeur sombre et farouche ; au contraire. Le maître doit se rendre accessible, s'abaisser jusqu'aux enfants, avoir pour eux une certaine familiarité ou condescendance. « Qu'il ne leur parle pas avec un air de fierté et qu'il ne se plaise pas à leur faire sentir sa supériorité. » Voici ce que j'entends par gravité chez un régent : « être toujours d'une humeur agréable et avoir un air posé. Eviter les termes offensants, comme ceux de *bête*, d'*âne*, de *coquin*, de *pendard* et quelques autres qui ne sont propres qu'à rebuter les écoliers, à

leur donner le dégoût de l'instruction et le mépris pour le maître. »

Nul n'a mieux parlé de la patience si nécessaire dans les fonctions de l'enseignement que Jean-Pierre Guignard. Elle est indispensable et « il faut se souvenir qu'on a été enfant ».

Écoutons-le un instant :

« Si vous vous rebutiez par les premières difficultés, vous ne feriez pas grand fruit. Imiter les jardiniers qui, quoi qu'ils aient souvent fait leurs efforts pour arracher les mauvaises plantes de leur jardin ne perdent pas courage lorsque la terre en produit de nouvelles ; mais, au contraire, ils redoublent d'attention et de vigilance et cherchent avec soin à arracher jusqu'à la dernière. Peut-être que ce qui n'a pas fait impression aujourd'hui sur l'esprit de votre disciple, agira demain. On peut dire ici ce que saint Jacques dit des laboureurs : *Qu'il faut attendre avec patience la pluie de la première et de la dernière saison.* »

* * *

Puis l'auteur passe en revue les branches d'études de son école populaire, ce qui nous vaut presque un petit traité de didactique.

Il y a d'abord la religion « qui doit être enseignée d'une manière grave et sérieuse en s'attachant à inculquer les vérités fondamentales de la foi », puis la lecture, l'orthographe, l'écriture, l'arithmétique et la musique. Lisons plutôt moins que trop, mais lisons bien en soignant la diction et en observant tout ce qui relève de la ponctuation. Il faut préparer les dictées afin que les thèmes que l'on dicte servent en même temps de leçons de morale. « M. Potterat a fait là-dessus une excellente *Grammaire* que je vous conseille de consulter¹. »

En arithmétique, « les règles doivent être appliquées aux cas particuliers dont ils puissent se faire une idée claire ». Conduire les enfants par degrés et insensiblement à la découverte de la solution, ensorte qu'il leur paraisse qu'ils l'ont trouvée eux-mêmes. Quand vous les aurez ainsi conduits par degrés et par des chemins assez longs, montrez-leur aussi des voies plus abrégées. Cela excitera leur curiosité s'ils font plus d'efforts pour se perfectionner.

La marche de la leçon préoccupe vivement le régent Guignard. Il y revient à plusieurs reprises et montre par quelles opérations

¹ Il s'agit sans doute de *Christophe-Louis Potterat*, recteur du Collège d'Yverdon, qui publia vers 1715 un *Programme d'enseignement*.

il y a lieu de faire passer l'élève : « Quand les enfants ne comprennent pas ce qu'on leur demande, parce que les questions qu'on leur pose sont trop composées, il faut les rendre plus simples en décomposant ou en partageant une question en plusieurs branches (lisez parties). On les amènera ainsi par degrés et comme insensiblement à la découverte de la solution. » (Suit une leçon type sur la règle d'intérêt.)

Dans la dernière partie de son petit traité, J.-P. Guignard nous entretient des obstacles à surmonter dans la carrière de l'enseignement. Ils sont de nature diverse et peuvent provenir des enfants d'abord, des parents, des autres hommes ensuite, de soi-même enfin.

Il aborde aussi le côté matériel de la vocation en parlant du profit et des avantages qu'on peut espérer de ses peines et de ses travaux.

Pour terminer, Jean-Pierre Guignard résume toute sa sagesse pédagogique dans trente-et-une maximes qu'il vaudrait la peine de publier *in-extenso*.

Contentons-nous ici d'en citer quelques-unes :

Première maxime : Il n'y a point de profession qui ne soit estimable et estimée, honorable et honorée, pendant qu'on s'en acquitte bien. Mais, on ne réussit à rien qu'à force de travail et d'application.

Deuxième maxime : On voit bien des personnes qui se dégoûtent de l'état ou de la vocation qu'elles ont embrassée. C'est une légèreté méprisable et méprisée. Elles ne réussissent point en ce qu'elles entreprennent. Point de confiance ni d'affection pour elles chez les autres hommes ; elles finissent tristement. La vocation d'enseigner est de votre pur et libre choix. Fiez-vous à cela, détournant vos regards de toute occupation qui pourrait vous en distraire. Les plus petits postes peuvent vous rendre contents et heureux, et nous sommes dans le malaise pour tout, lorsque des inquiétudes d'ambition, de vaine gloire ou d'avarice corrompent notre imagination. Aimez donc votre vocation d'un amour dominant, parce qu'on ne réussit qu'aux choses auxquelles on s'affectionne. Si on ne réussit pas, si on ne se distingue pas, on n'est aimé, ni estimé, ni favorisé de qui que ce soit. Quelle triste vie ! Si l'on peut appeler cela vivre !

Huitième maxime : Ne bornez pas vos soins à éclairer et à enrichir l'esprit ; c'est à perfectionner le cœur qu'il faut surtout vous appliquer...

Treizième maxime : Puisque vous êtes appelés à l'instruction des gens de la campagne, inspirez-leur le goût de la vie champêtre et du laboureur...

Trente et unième et dernière maxime : Pensez sans cesse que vous avez choisi un emploi de la première importance, puisque vous allez devenir un puissant moyen

pour donner de bons sujets à la société et pour mettre une nombreuse jeunesse dans la vie du bonheur présent et avenir. Que si vous ne faites pas tous vos efforts pour vous en bien acquitter, vous pécherez contre votre conscience, vous déroberez méchamment le salaire qui vous est promis, vous vous rendrez odieux aux yeux des hommes et qu'enfin Dieu vous en demandera compte au grand jour des rétributions.

Il y a près d'un siècle et demi que Jean-Pierre Guignard tenait ce langage. Il est encore de mise aujourd'hui. Le maître qui est animé des mêmes sentiments de droiture, de probité scientifique, de sincère amour de l'enfance, de modestie et de simplicité que l'excellent régent lausannois doit être dans la bonne voie.

Jean-Pierre Guignard appartient à la souche des bons éducateurs vaudois de la période bernoise de notre histoire. Ses *Directions*, si simples et si dépourvues de toute prétention, ne font point trop mauvaise figure à côté des travaux plus considérables des Jean-Pierre de Crousaz, Christophe-Louis Potterat, Fortuné-Barthélemy de Félice et Alexandre-César Chavannes. F. G.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Caisse d'assurance des instituteurs bernois. — La Direction de cet établissement nous envoie son cinquième rapport annuel embrassant l'exercice 1908.

Comme d'habitude, les relations de l'établissement avec la Direction de l'instruction publique ont été des plus cordiales, et c'est la Direction elle-même qui a demandé qu'en cas d'invalidité de l'instituteur, sa pension soit accordée par le Comité d'administration lui-même, suivant un règlement spécial.

Les grands travaux du Comité d'administration en 1908 concernent l'établissement du bilan technique et la revision des statuts.

Les réserves doivent, en effet, être calculées tous les cinq ans, afin de pouvoir éventuellement couvrir les déficits par une augmentation des cotisations.

La commission technique, composée de MM. Graf, Hartmann et Bohren, a eu une peine inouïe d'obtenir de certains assurés le renvoi des questionnaires nécessaires aux calculs. Il a fallu déléguer auprès de certains instituteurs les présidents de sections qui ne les ont pas quittés avant d'avoir en mains les formulaires dûment remplis et signés.

La réserve technique des deux premières sections, comprenant les assurés pour une rente de 50 francs et les assurés pour un capital à 56 ans ou au décès devrait être de 89 414 f. 77. Mais en réalité elle est de 206 741 f. 98. On sait d'ailleurs que ce sont les assurés de la II^{me} section qui ont maintenu la caisse à flot au moyen de cotisations très élevées.

Le bilan technique de la III^{me} section présente par contre un déficit de 532 819 f. 93. Si l'on en déduit les réserves de la II^{me} section, ce déficit se réduit à 326 077 f. 95, déficit qui peut être couvert par une prime supplémentaire de $\frac{1}{2}$ % aussi bien de la part de l'Etat que de la part du corps enseignant.

Les traitements totaux sur lesquels se basent les pensions de retraite se montent :

pour les instituteurs à	fr. 2 114 519
pour les institutrices à	fr. 1 305 552
	<hr/>
Total	fr. 3 420 071

ce qui à 5 % donne une contribution ordinaire de l'Etat de 170 000 f. en chiffres ronds.

Si l'on ajoute que le bilan technique mettait à la charge de l'Etat la moitié de la prime pour augmentation de traitement, il en résultait pour l'Etat une nouvelle charge de 30 000 f., de sorte que le canton aurait dû verser annuellement pendant la nouvelle période de cinq ans une subvention annuelle de 200 000 f.

Le conseil d'administration adressa une requête dans ce sens au Conseil exécutif, mais la situation financière du canton ne permit pas d'augmenter le subside annuel qui est de 130 000 f.

Les statuts adoptés par l'assemblée des délégués du 9 septembre 1908 et ratifiés par les assemblées de district amélioreraient considérablement les retraites :

Le maximum de la pension était porté de 60 à 70 % du traitement ; le traitement maximum sur lequel était calculée la pension était porté de 3000 à 3600 f.; l'Etat prenait à sa charge la moitié de la prime spéciale pour augmentation du traitement ; enfin les anciens instituteurs bénéficiaient du tiers des années de service ayant précédé leur entrée dans la caisse.

Le Conseil exécutif soumit les nouveaux statuts à l'examen de la Direction des finances. Celle-ci n'admettait pas que les déficits éventuels de la caisse fussent mis en partie à la charge de l'Etat. Elle demandait que les pensions ne puissent être accordées, sur la base au 30 % du traitement, qu'après cinq ans de sociétariat. Enfin elle repoussait les améliorations introduites par l'assemblée des délégués sans parler d'autres propositions de moindre importance. Elle limitait en outre le subside de l'Etat à 138 000 francs considérés comme un maximum pouvant éventuellement être réduit.

Le Conseil exécutif n'a pas fait siennes toutes les propositions de la Direction des finances. Il en a retenu quatre principales et il propose d'accorder la sanction à condition qu'on revienne aux anciens statuts sur ces quatre points contestés.

Le conseil d'administration de la caisse des instituteurs a dû, bon gré mal gré, accepter les modifications proposées et les faire passer dans un nouveau projet de statuts que l'assemblée des délégués du 4 mai 1909 a acceptés également et qui sont actuellement soumis aux assemblées de district. Le conseil d'administration dit dans sa dernière circulaire : « Si nous n'avons pas obtenu tout ce que nous désirons, les avantages n'en sont pas moins si considérables, par exemple, la mise en ligne de compte du tiers des années de service sans aucune prestation de la part de l'assuré, que l'acceptation devait se faire à l'unanimité. Le Comité d'ad-

ministration décline toute responsabilité pour les conséquences financières et autres qu'entraînerait, pour les intéressés, le rejet des statuts. »

Nous ne pouvons qu'engager les sections jurassiennes à adopter ces statuts qui tiennent compte du possible et qui sont le résultat d'un compromis. Leur rejet ne ferait que créer un état de guerre entre l'Etat et le corps enseignant sans aucun profit pour celui-ci. Il ne faut pas oublier que la participation de l'Etat à la mise en retraite du corps enseignant est absolument facultative : elle n'est pas de droit. Ensuite, si le Grand Conseil peut régler les pensions du corps enseignant d'après le principe de l'assurance obligatoire, avec une participation financière des instituteurs eux-mêmes, la part constitutive de l'Etat ne peut excéder les dépenses prévues pour une mise à la retraite toute facultative, représentant 280 à 400 francs de pension annuelle. Or les pensions accordées varient de 300 à 1290 francs, et l'Etat paye actuellement plus de 268 000 francs de contribution de ce fait, dont 138 000 francs aux retraités de l'ancien système.

Si la caisse des instituteurs présente actuellement un déficit théorique, il faut espérer que la situation s'améliorera dans la prochaine période quinquennale. En effet, les institutrices paieront désormais 5 % de primes au lieu du 3 %. A leur sortie de la caisse, elles toucheront 60 % de leurs versements au lieu de 80 %. Elles sont donc assimilées complètement aux instituteurs. Avec un peu de sévérité dans l'attribution des pensions, on arrivera encore à diminuer les dépenses. Dans tous les cas les résultats financiers de l'exercice 1908 sont excellents.

La première section vit aux dépens de la deuxième qui lui a versé 4550 francs. Les rentiers ont diminué de 11 ; ils sont encore de 80.

La deuxième section présente un excédent de 1137 f. 90 avec une fortune de 267 999 francs.

La troisième section a eu 465 050 f. 90 de recettes et 56 871 f. 30 de dépenses laissant un excédent de 408 179 f. 60, de sorte que la fortune s'élève à 1 959 007 f. 05.

Le fond de secours de 26 183 f. 30 recevra un subside de 4000 francs de la deuxième section.

La caisse des instituteurs dont la fortune totale est de 2 253 189 f. 35 représente de tels progrès sur le système ancien des pensions, surtout en ce qui concerne les veuves et les orphelins, qu'il importe de soutenir l'administration actuelle dans ses efforts. Elle a sérié les difficultés pour les résoudre les unes après les autres, cherchant toujours à maintenir le contact avec l'Etat. C'est le bon système : elle arrivera à son but par la prudence, surtout si elle a la confiance des assurés.

H. GOBAT.

VAUD. *Compte rendu de l'instruction publique.* — QUESTION DE L'ORTHOGRAPHE. — On se souvient du débat survenu au sein de notre Grand Conseil, à la suite d'une observation de la sous-commission chargée d'examiner la Gestion du Département pour l'année 1906. Voici la teneur de cette observation : « Inviter le Conseil d'Etat à veiller à ce que, dans les écoles publiques, on donne tout le soin possible à l'orthographe et à la langue française qui ne doivent être négligées au profit d'aucune autre branche du programme. » Dans l'exposé des motifs

la Commission de gestion alléguait que nombre d'élèves qui sortent de l'école primaire et même des écoles secondaires savent mal l'orthographe. On prétendait qu'il y avait reculé sur ce point, et on s'en prenait à la méthode phonétique de lecture d'importation allemande, prétendait-on, et à l'abandon du vocabulaire. Nous estimons, disait le rapport de la Commission, que la Suisse romande doit faire un grand et persévérant effort pour défendre, à l'extrême frontière germanique, la langue maternelle qui est l'un de nos biens les plus précieux et les plus chers.

Pour donner suite à l'observation précitée, le Conseil d'Etat désigna, le 11 octobre 1907, une commission spéciale chargée d'examiner la question de l'orthographe, de faire rapport et, le cas échéant, de présenter des propositions.

Cette commission fut composée : du Chef du Département, président, de MM. Payot, May et Guex, directeurs, Albert Bonnard, Lagier et Beyeler, députés; Eperon, expert pédagogique fédéral, Gaillard-Pousaz, inspecteur scolaire, Gauthier et Beausire, Chefs de service, ce dernier remplissant les fonctions de secrétaire.

Le premier soin de cette commission fut de se procurer tous les documents de nature à établir la prétendue baisse de l'orthographe : Travaux de composition des examens de recrues des districts de Lausanne et du Pays d'Enhaut pour les années 1890 et 1906; travaux des examens d'entrée à l'Ecole normale pour une série d'années.

Dès la première séance de la Commission, en date du 16 novembre 1907, la discussion révéla des divergences de vues sur le fond même de la question. Quelques membres de la Commission attestent un déchet dans l'orthographe et en accusent la méthode phonétique, l'abandon du vocabulaire — ou plutôt recueil de mots — la suppression du manuel de grammaire dans le degré intermédiaire des écoles primaires. D'autres soutiennent la thèse contraire et certifient que l'orthographe n'est nullement en baisse. Les travaux des recrues ne permettent pas de prononcer s'il y a progrès ou recul orthographique; on constate par contre une amélioration notable de la rédaction. On décide alors un supplément d'enquête en faisant procéder, dans un certain nombre de classes, à des dictées d'examens faites il y a déjà 15 ou 20 ans et d'en comparer les notes avec celles des mêmes écoles, conservées dans les archives du Département. On consulte encore sur la question controversée des personnalités du corps enseignant primaire, secondaire et supérieur. Les mêmes divergences signalées plus haut se manifestent encore. La méthode phonétique paraît être le bouc émissaire de la baisse orthographique pour les uns, et parfaitement innocente pour les autres. Bref! quelque intéressante que soit cette discussion contradictoire, le 11 septembre 1908, la Commission prit connaissance du résultat des dictées auxquelles il avait été procédé dans 64 classes ou subdivisions de nos écoles primaires. Les dictées choisies étaient celles données aux examens annuels de 1889. Or, en consultant les travaux d'alors dans les 64 classes en question et en les comparant avec les dictées identiques faites 20 ans plus tard, on constata, ô surprise! que la moyenne de 1889 était de 3,33 et celle de 1908 de 3,04, soit une différence de 0,29 en faveur de 1908. Mais pour être parfaitement équitable, il

y avait lieu de tenir compte de la façon plus ou moins scrupuleuse dont on apprécie les dictées d'examens dans certaines localités. Celles de 1889 ayant été corrigées par les Commissions scolaires et les épreuves de 1908 par les soins du Département, on procéda à une vérification, dans les mêmes classes, des dictées des examens annuels du printemps dernier (1908) ; or, la note moyenne donnée par les Commissions scolaires est généralement de $\frac{1}{10}$, $\frac{2}{10}$ et même $\frac{3}{10}$ supérieure à celle du Département. En admettant cet écart, on arrive à la conclusion suivante : on peut considérer les moyennes de 1889 et de 1908 comme équivalentes. Il n'y a pas de recul, mais d'autre part, il n'y a pas non plus de progrès.

Cet intéressant débat aura-t-il convaincu les détracteurs de l'enseignement de l'orthographe dans nos classes ? Nous l'ignorons. Comme ce n'est pas le lieu d'épiloguer sur ces résultats, poursuivons notre petite course au travers des écueils orthographiques et voyons quelles propositions la Commission nommée par le Département a formulées sur le point en litige.

« Il est reconnu, dit notre rapport, que la méthode phonétique est une méthode de lecture seulement et non une méthode d'épellation, et qu'elle ne porte aucun préjudice à l'orthographe, si elle n'est employée que pendant les six premiers mois de la scolarité. » Il ne saurait être question d'empiéter sur la part réservée aux sciences naturelles, à la géographie, à l'histoire et à l'instruction civique, en faveur de l'enseignement de l'orthographe, puisque bien enseignées ces branches peuvent concourir à l'acquisition d'une bonne orthographe. D'autre part, la suppression de tout recueil de mots ou vocabulaire, de la grammaire au degré intermédiaire n'étant pas sans présenter quelques inconvénients, la Commission finit par formuler les propositions suivantes :

1^o Le vocabulaire Pasche sera maintenu dans les premières années du degré intermédiaire et sera complété, afin de pouvoir être utilisé par tous les élèves de ce degré ;

2^o au degré supérieur, un cahier, qui pourrait être présenté à l'inspecteur, recevra tous les mots nouveaux rencontrés en cours de lectures, dictées, leçons de sciences, etc., pour être étudiés par les élèves ;

3^o un manuel de grammaire sera distribué aux élèves du degré intermédiaire. Des mesures ont été prises pour assurer en partie déjà l'exécution de ces propositions.

Félicitons la Commission nommée par le Département pour la façon impartiale et objective dont elle a envisagé cette brûlante question de l'orthographe. Si cette enquête aboutit à un résultat plutôt affligeant, puisque le progrès dans ce domaine est nul depuis 20 ans, n'en soyons pas trop surpris. Ailleurs, en France notamment, on fait les mêmes constatations et on pousse les mêmes cris d'alarme.

Si nous nous sommes quelque peu étendus sur ce point du compte-rendu du Département, c'est qu'il a — quoi qu'on en dise — une importance capitale pour le bon renom de nos classes. Le corps enseignant attendait avec impatience le résultat de l'enquête commencée, et il saura, espérons-le, tirer de la situation qu'elle relève, les résolutions nécessaires au progrès sinon au relèvement de l'orthographe dans nos écoles primaires.

(A suivre.)

PARTIE PRATIQUE

Degré inférieur

(Enfants de 8 à 10 ans) II^{me} année — II^{me} semestre d'école.

Enseignement concentrique.

Plan de travail pour une semaine.

1^o Leçons de choses ou causeries : a) L'ours (causeries, accessoires : les quadrupèdes ; les abeilles ; les hôtes de la forêt) ; b) La gourmandise.

2^o Lecture : Un morceau sur « l'ours ».

3^o Orthographe : Vocabulaire ; grammaire ; exercices grammaticaux ; conjugaisons ; dictées ; compositions ; élocution ; poésies, dont la matière sera fournie par les leçons de choses et la lecture.

4^o Ecriture. 5^o Dessin. 6^o Arithmétique orale. 7^o Arithmétique écrite. 8^o Chant. 9^o Gymnastique.

La matière de ces diverses leçons sera fournie par les leçons de choses et le morceau de lecture. (Voir plus loin.)

LECTURE

Maitre Martin¹.

Maitre Martin habitait une belle forêt des Alpes. Il était gros et gras ; une épaisse fourrure brune recouvrait son corps, été comme hiver ; ses quatre lourdes pattes étaient armées d'ongles solides et recourbés ; il avait deux petits yeux noirs, un museau pointu, une queue très courte et deux rangées de fortes dents. Il se dandinait lourdement en marchant ; il grimpait avec facilité aux arbres et nageait à l'occasion.

En somme, c'était un bel ours, pas trop méchant, mais très gourmand. Pour demeure, il se contentait d'un trou sombre, sous des rochers dissimulés par des broussailles et des ronces.

Un matin, qu'il se promenait dans la forêt, Martin aperçut un nid d'abeilles sauvages dans la branche creuse d'un vieux châtaignier.

— Broum... broum..., grogna-t-il, bonne affaire ! Ces abeilles doivent avoir un miel délicieux, fait de fleurs sauvages et de serpolet. Après ma sieste, je ferai un petit tour par là, et quel régal !

Puis, se pouléchant les babines d'avance, notre ours regagne, en se dandinant, sa sombre tanière.

A son réveil, maître Martin se dispose à aller visiter le gros châtaignier. Tout en trottant le goulu pense :

— Ah ! ces bonnes petites abeilles qui m'ont préparé un si délicieux repas, je ne les crains guère ! Que peuvent leurs aiguillons contre mon épais manteau, mes grosses dents, mes griffes solides ?

Et, joyeux, il grogne si fort, que lièvres et chevreuils effarouchés se cachent au plus profond des taillis.

¹ Morceau extrait du manuel : *Simplex histoires*, employé dans la II^{me} année des écoles primaires genevoises.

Le voici au pied de l'arbre. De ses deux pattes de devant il embrasse le tronc et commence à grimper. Mais les petites abeilles n'amassent pas du miel pour le régal des ours gourmands.

Bourdonnantes, elles sortent de leur ruche :

— Monsieur l'Ours, Monsieur Martin, laissez-nous tranquilles ; ne touchez pas à nos provisions ou gare à nos aiguillons.

Mais Martin, sans se soucier des abeilles, grimpe, grognant, suant, soufflant.

Le miel est là ; il en aspire avec délices la bonne odeur, lève son museau, puis va le plonger dans les rayons dorés...

Soudain, furieuses, les abeilles fondent sur le nez, les yeux, les oreilles du glouton et y plantent leurs dards acérés.

Pauvre ours ! fou de douleur, à moitié aveuglé, il dégringole de l'arbre et, au galop, regagne son gîte.. Là, durant de longs jours, malade et souffrant cruellement, il put méditer à loisir sur les inconvénients de la gourmandise.

ORTHOGRAPHE

Vocabulaire. — Exercices préparatoires aux dictées sur les règles de grammaire indiquées dans le manuel¹. — Exercices de conjugaison. — Composition de phrases. — Compositions orales. — Reproduction orale du morceau lu, etc., etc.

DICTÉES

I

Maitre Martin l'ours, habitait une belle forêt des Alpes ; une épaisse fourrure recouvrait son corps en été comme en hiver ; ses quatre lourdes pattes étaient armées d'ongles solides et tranchants ; il avait deux petits yeux noirs, un museau pointu, une queue très courte et deux rangées de fortes dents.

Exercices (oraux, puis écrits) 1^o Indiquer à quel temps sont les verbes de la dictée ?

2^o Les permuter au temps présent.

3^o Composer trois phrases renfermant « son » et trois phrases renfermant « sont ».

4^o Composer trois phrases renfermant « ses » et trois phrases renfermant « ces ».

5^o Noms communs et noms propres.

II

Les ours sont de gros quadrupèdes ; ils marchent lourdement, grimpent avec facilité aux arbres et nagent très bien. Pendant le jour ils restent couchés dans un trou sombre, dans une tanière cachée sous les broussailles, les ronces ou les rochers. Ils mangent des herbages, des fruits ; ils sont assez gourmands et aiment beaucoup le miel. Quand ils sont pressés par la faim, ils attaquent les autres animaux et parfois aussi l'homme.

Exercices : 1^o Indiquer à quel temps sont les verbes de la dictée. A quelle personne.

¹ Voir « Manuel de français » employé dans la II^{me} année des écoles primaires genevoises.

- 2° Permuter la dictée au singulier.
- 3° Chercher les mots invariables.
- 4° Permuter la dictée à la deuxième personne du singulier.

III

Pendant une promenade dans la forêt, Maître Martin a découvert un nid d'abeilles sauvages dans la branche creuse d'un vieux châtaignier et il a grogné : quel délicieux repas ces bonnes petites abeilles m'ont préparé là ! Après ma sieste, je grimperai à l'arbre et je me régèlerai de ce miel parfumé. Voici le soir ; notre gourmand arrive au pied du châtaignier ; déjà de ses deux pattes il entourait (embrassait) le trou et en commençait l'ascension, lorsque les abeilles furieuses sortent de leur ruche et bourdonnent : « Monsieur l'Ours, Monsieur Martin, nous n'avons pas récolté notre miel pour vous ; vous ne toucherez pas à nos provisions, sinon, gare à nos aiguillons ! »

Exercice : 1° Indiquer à quels temps sont les verbes de la dictée.

2° Indiquer les verbes employés à la forme négative.

3° Chercher les adjectifs qualificatifs : en indiquer le genre, le nombre et les contraires.

4° Composer trois phrases renfermant la troisième personne du présent du verbe avoir : « a » et trois phrases renfermant la préposition « à ».

IV

Mais Martin n'écoute guère les abeilles ; il grogne : « Je me moque bien de vos aiguillons, ils ne perceront pas mon épaisse fourrure ! » Et il grimpe toujours plus vite. Le miel est là ; il en aspire (respire) la délicieuse odeur, puis il baisse son museau et le plonge dans les rayons dorés. Soudain, les abeilles furieuses fondent sur le nez, les yeux et les oreilles du gourmand ; elles y plantent leurs dards acérés. Pauvre ours ! fou de douleur et à moitié aveugle, il dégringole de l'arbre et regagne son gîte au grand galop. Et pendant longtemps, retenu dans sa sombre tanière par la maladie, il méditera sur les dangers de la gourmandise.

Exercice : 1° Analyser les verbes : temps, personne et sujet.

2° Chercher les mots invariables.

3° Indiquer les verbes employés à la forme négative.

4° Famille de mots de : odeur, arbre, galop.

5° Expressions équivalentes : guère, aiguillon, aspire, soudain, fondent, acéré, gîte.

Elocution : Faire raconter, à différents temps du verbe, l'histoire de Maître Martin. Poésies sur l'ours, sur l'abeille.

Composition : L'ours. — Histoire d'un gourmand. — Les animaux de la forêt. — etc.

Écriture : modèles divers : *m*, *o*, séparés ; puis dans des mots ; dans des phrases en grosse, moyenne et fine. — Majuscules : *A*, *M*, séparées, puis dans des phrases : moyenne et fine.

Dessin : une feuille de châtaignier — une ruche — une abeille.

ARITHMÉTIQUE ORALE

Un ours a ... pattes

5 ours auront ... pattes.

Exercice : 20 ours ? 25 ours ? 100 ours ? 101 ours ?, etc.

Un ours a deux mâchoires comptant en tout 42 dents ; combien cela fait-il de dents par mâchoire ?

Si un ours a 42 dents, 2 ours auront... dents, 4 ours ; 8 ours ; 10 ours ; 20 ours auront... dents, 3 ours ; 6 ours ; auront... dents.

Un chasseur a vendu 36 pattes d'ours ; combien avait-il tué de ces bêtes... ?

S'il en avait vendu 72, il en aurait tué ?... ours.

La fourrure d'un ours vaut 200 fr. ; combien vaut la fourrure de 2 ours ? 4 ours ? de 5 ours ? de 10 ours ?

La fourrure d'un ours vaut 225 (250 fr.) combien vaut la fourrure de 2 ours ? de 4 ours ? de 10 ours ? de 3 ours ?

Si la fourrure d'un ours coûte 500 fr., combien faudra-t-il de billets de 100 fr. pour la payer ?...

De billets de 50 fr. ?

De pièces de 10 fr. ? De pièces de 5 fr. ? De pièces de 20 fr.

Combien faudra-t-il d'écus ? De pièces de 2 fr. ? De pièces de 1 fr. ? De pièces de 50 cent. ? De pièces de 25 cent. ?

Pour payer une fourrure coûtant 200 fr., on a donné 3 billets de banque ; de combien étaient ces billets ?

— On a donné 10 écus et 2 billets de banque ; de combien étaient les 2 billets ?

— On a donné 100 fr. et 20 pièces d'or ; quelle était la valeur d'une de ces pièces ?

— On a donné 10 pièces d'or ? 3 pièces d'or ? De quelle valeur étaient-elles ?

— On a donné 3 pièces d'or de 50 fr. et le reste en écus. Combien a-t-on donné d'écus ?

ARITHMÉTIQUE ÉCRITE (Problèmes)

Un chasseur a tué dans le courant de l'année 3 grands ours et 16 oursons ; il a vendu la peau des ours 429 fr. pièce et celle des oursons 48 fr. pièce. Combien a-t-il retiré de cette vente ?

Répéter le même problème avec des nombres différents et les demandes suivantes :

Combien a-t-il retiré s'il a dû consentir un rabais de 5 écus sur la vente totale ?

Quel sera son bénéfice s'il a dépensé pour cette chasse 8 kilos de poudre à fr. 2.50 le kilo (ou à fr. 1.25 la livre) et pour 3 francs de balles ?

Combien lui restera-t-il si avec le produit de sa vente, il achète un fusil de 350 fr. et 18 kilos de poudre à fr. 1.75 le kilo ?

Un garde forestier porte au marché 28 kilos de miel sauvage qu'il vend à raison de 85 cent. la livre (ou de 2 fr. le kilo). Avec le produit de sa vente, il s'achète une gibecière de fr. 9.85. Lui restera-t-il et combien ?

CHANT

Vocaliser avec les sons O (ours) et A (abeille) Chants sur *la forêt ; le chasseur ; l'abeille*.

(Consulter les différents recueils employés dans les écoles de la Suisse romande).

GYMNASTIQUE

— *Mouvements d'ensemble* : mouvements de bras imitant le battement des ailes de l'abeille.

— Courses sur la pointe des pieds et mouvements de bras simultanés, pour imiter *le vol de l'abeille*.

Engins — Garçon : la perche (l'ours grimpe au châtaignier).

Filles : l'espalier (l'ours grimpe au châtaignier).

Jeux : Poursuite de l'ours par les abeilles. Par exemple : Un garçon (l'ours) grimpe à la perche (le châtaignier) — si c'est une fille elle grimpera à l'espalier — Voyant cela, les autres élèves entoureront la perche (ou l'espalier) en imitant avec leurs bras le mouvement des ailes des abeilles et en bourdonnant. L'ours ne voulant pas redescendre un (ou quelques élèves suivant le nombre de perches ou d'espaliers dont on dispose) élève poursuivra le gourmand qui dégringolera alors de « l'arbre », et sera poursuivi par les « abeilles », ces dernières courront sur la pointe des pieds, en agitant leurs bras comme des ailes (répétition des mouvements appris dans les préliminaires) L'ours cachant sa tête entre ses pattes (mains) regagnera ainsi sa tanière (un coin de la salle de gymnastique) où il restera blotti pendant que « les abeilles » formeront une ronde en chantant un des chants appris : *Dans la forêt profonde...* ou *Bour, bour, bour, bourdonne à l'entrée...* etc.

Marie MÉTRAL.

Langue française.

I. Exercices de vocabulaire : propriété des termes.

Mots recueillis dans les leçons.

a) *Terme particulier.*

Soulier.
Pantalon.
Bague.
Cuiller.
Arrosoir.
Armoire.
Bêche.
Charrue.
Poêle.
Raquette.
Epée.
Fusil.
Tambour.
Violon.
Clairon.
Bicyclette.
Minute.
Notaire.
Cuvier.

b) *Terme général.*

Chaussure.
Vêtement.
Bijou.
Service.
Ustensile.
Meuble.
Outil.
Instrument aratoire.
Appareil de chauffage.
Jouet.
Arme défensive.
» offensive.
Instrument de percussion.
» de musique à cordes.
» à vent.
Véhicule.
Division du temps.
Officier public.
Naturaliste.

a) *Terme particulier.*

Pain.
Pomme.
Belladone.
Avoine.
Azote.
Huile de ricin.
Mouche.
Cygne.
Héron.
Eléphant.
Grenouille.
Tourbe.
Ecrevisse.
Lombric.
Guimauve.
Galle.
Rose.
Rhin.
Vosges.
Lavaux.

b) *Terme général.*

Aliment.
Fruit à pépins.
Plante vénéneuse.
Graminée.
Gaz.
Purgatif.
Diptère.
Palmipède.
Echassier.
Pachyderme.
Amphibien.
Combustible.
Crustacé.
Annelé, ver.
Plante médicinale.
Excroissance végétale.
Fleur odoriférante.
Fleuve frontière.
Chaîne de montagnes.
Contrée vinicole.

Applications : 1^o Faire apprendre l'orthographe de tous ces mots et leur signification. — 2^o Employer le mot *est*.

II. Exercice sur les *contraires*, en application du complément des noms.

1. Le recto d'un feuillet (le verso).
2. L'innocence d'un accusé (culpabilité).
3. Un devoir obligatoire (facultatif).
4. Une circonstance atténuante (aggravante).
5. Une mesure provisoire (définitive).
6. La ratification d'un traité (annulation).
7. L'incarcération d'un individu (élargissement).
8. La somptuosité du logis (simplicité).
9. L'acquisition de la fortune (dilapidation).
10. La concentration des troupes (dispersion).
11. L'exclusion d'un citoyen (admission).
12. L'attraction d'un corps (répulsion).
13. Le fond d'un discours (forme).
14. L'augmentation des charges (réduction).
15. La grandeur d'un peuple (décadence).

III. Etude du suffixe *aire*. Il a un sens actif et un sens passif. Exemples : auxiliaire : qui aide (sens actif); mandataire : qui reçoit un mandat (sens passif).

Les mots ci-après pourront être groupés dans deux colonnes; les élèves distingueront le sens actif du sens passif : libraire — propriétaire — légataire —

destinataire — locataire — retardataire — volontaire — pensionnaire — commissionnaire — milliardaire — horaire.

IV. Suffixe *esse*. On le trouve dans jeunesse, faiblesse, délicatesse, rudesse, justesse, sagesse, paresse, mollesse.

Remarque 1. — Le suffixe *esse* forme des noms dérivés de qualificatifs. Il marque *l'état*.

Devoir : Ajouter un complément à chaque nom. La jeunesse du village. La faiblesse de l'enfant. La délicatesse de sentiment. La rudesse de la peau. La justesse du chant. La sagesse de Salomon. La paresse du blaireau. La mollesse de la cire.

Comte, comtesse. Prince, princesse. Nègre, négresse (remarques l'accent aigu au féminin). Tigre, tigresse.

Remarque 2. — Le suffixe *esse* marque aussi le *éminin* dans certains noms.

Les Révoltés.

Dans le jardin de maître Pierre
Une émeute un jour éclata ;
Du potager jusqu'à la serre,
Fleurs et fruits, tout se révolta.
Le melon prétendait qu'on lui faisait injure
En l'enfermant sous un châssis,
La vigne se plaignait qu'on flétrit sa ramure.
En la clouant sur un treillis.
— Moi, disait le persil, je défends qu'on m'arrose,
— Et moi, je ne veux plus de tuteur, dit la rose,
— Soit, répondit Pierre en courroux ;
J'aurai moins de peine et d'ouvrage.
Il les abandonna. Son parti fut-il sage ?
Les révoltés périrent tous.

ARNAULT.

QUESTIONNAIRE : 1. Qu'est-ce qu'une *émeute* ? (révolte, mutinerie). — 2. Expliquez *potager*, *serre*. — 3. Qu'est-ce que le châssis sous lequel le melon se plaint d'être enfermé ? — 4. Expliquez ce dont se plaint la vigne (*on palissade la vigne et ainsi on la force de prendre telle ou telle direction*). — 5. Qu'est-ce qu'un *tuteur* ? Ce mot a-t-il un autre sens ? — 6. Comment appréciez-vous la conduite de maître Pierre ? Eût-il dû passer outre aux récriminations de ces mutins ? Pourquoi ? — 7. Résumez librement cette poésie. — 8. Quelle conclusion morale en tirez-vous ? Rapprochez la morale de la fable : *Le danseur de corde et le balancier* et celle de : *les membres et l'estomac*.
Man. gén.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places au concours.

INSTITUTEURS: Vevey. fr. 2300 à 2900 pour toutes choses, suivant années de service dans le canton. Le titulaire sera tenu d'habiter le territoire de la commune; 4 juin.

Villeneuve: L'examen en vue de la nomination d'un instituteur à Villeneuve aura lieu dans cette localité le lundi 31 mai 1909, à 9 1/2 heures du matin.

Montreux: (Collonges) fr. 2400 pour toutes choses, plus 4 augmentations de fr. 100 par série de 5 années de service dans le canton; 8 juin. — **Montreux** (Planches) fr. 2400 pour toutes choses, plus 4 augmentations de fr. 100 par série de 5 années de service dans le canton; 8 juin.

INSTITUTRICES: Vevey. (3 places) fr. 1600 à 2020 pour toutes choses et suivant années de service dans le canton. Les titulaires seront tenues d'habiter le territoire de la commune; 4 juin. — **Perroy:** fr. 1000, plus logement; fr. 20 d'indemnité de jardin et fr. 50 pour le bois de chauffage; 8 juin. — **Vallamand:** (semi-enfantine) fr. 800, plus indemnité de de fr. 170 pour logement et plantage; 8 juin.

Aux Commissions scolaires et au corps enseignant.

Un congé est accordé pour les 5 et 7 juin prochain aux membres des corps enseignants primaire et secondaire qui prendront part, comme directeurs ou comme chanteurs, à la Fête cantonale de chant, à Montreux.

Téléphone

BERNE

Téléphone

Restaurant Kirchenfeld

vis-à-vis du Musée historique.

Beaux et grands jardins, convenant particulièrement pour écoles, sociétés etc

Grandes salles remises à neuf.

Excellente bière, vins purs ouverts et en bouteilles.

DINERS SIMPLES

PRIX MODERES

Se recommande : **WITSCHI.**

H 2799 Y

Frutigen

OBERLAND BERNOIS

Hôtel et Restaurant de la Gare

Se recommande au mieux aux écoles, sociétés et excursionnistes. Locaux spacieux. Arrangements avantageux pour courses en voitures et breaks.

Fr. Hodler-Egger propr.

(Za 2239 g)

IMPRIMERIES RÉUNIES

CARTES DE VISITE · 2 Fr. LE CENT.

Société Suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à ZURICH

Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.

Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Excédent total disponible plus de fr. 13.000.000.

Fonds total plus de fr. 100.000.000. — Assurances en cours plus de fr. 205.000.000

Par suite du contrat passé avec la **Société Pédagogique de la Suisse romande**, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

Mise au concours

Sont autorisés à profiter des deux places suisses à l'institut Mosse, au Col d'Olen (3000 m. d'altitude):

des professeurs de sciences naturelles, ou des étudiants à l'Ecole polytechnique ou d'une université (haute école) suisse, ou encore des savants suisses.

Les candidats sont invités à faire parvenir, jusqu'au 1^{er} juin, leur demande à la Commission par l'entremise du président de la Commission suisse, M. le *prof. Dr H. Kronecker*, à Berne.

Berne le 4 mai 1909.

Département fédéral de l'Intérieur.

Vallée de Joux

Courses scolaires

Le nouveau tarif suisse, très réduit, pour le transport des Sociétés et des Ecoles est applicable sur la ligne **Pont-Brassus**.

	Vêtements confectionnés et sur mesure POUR DAMES ET MESSIEURS	
J. RATHGEB-MOULIN Rue de Bourg, 20, Lausanne		
	Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises. Draperie et Nouveautés pour Robes. Linoléums. Trousseaux complets.	

ystèmes
evetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

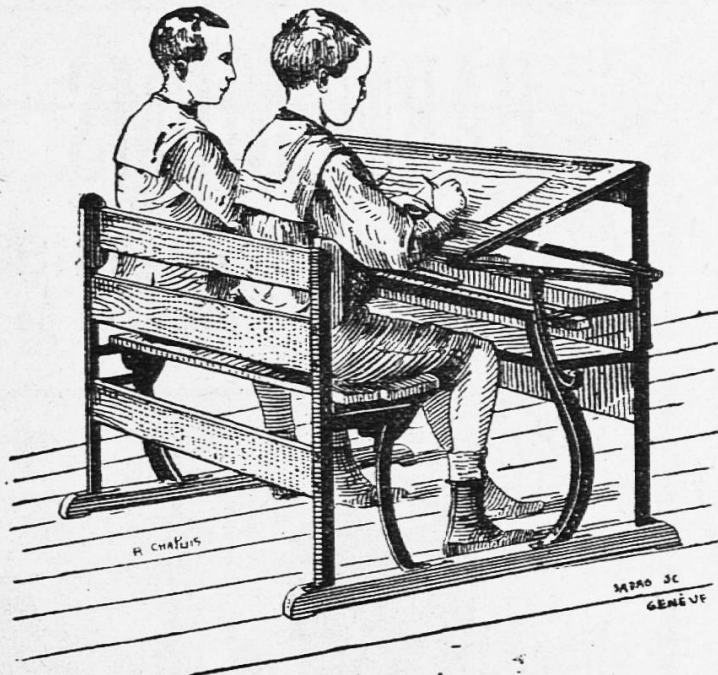
les **RAPPA** successeur
GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus
à disposition.



Pupitre avec banc Pour Ecoles Primaires

Modèle n° 20
donnant toutes les hauteurs
et inclinaisons nécessaires
à l'étude.

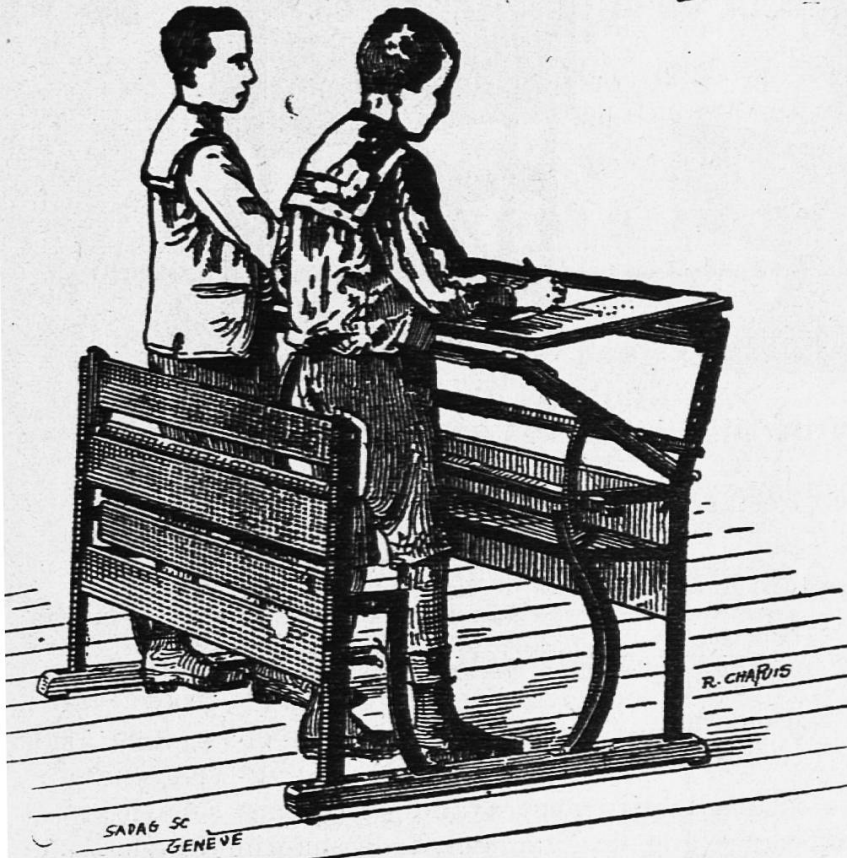
Prix : fr. 35.—.

PUPITRE AVEC BANC ou chaises.

Modèle n° 15 a
Travail assis et debout
et s'adaptant à toutes les tailles.
Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDE
par le Département
de l'Instruction publique
du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES
fixes et mobiles,
évitant les reflets.
SOLIDITÉ GARANTIE



PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE

et permettant l'exposition horizontale rationnelle

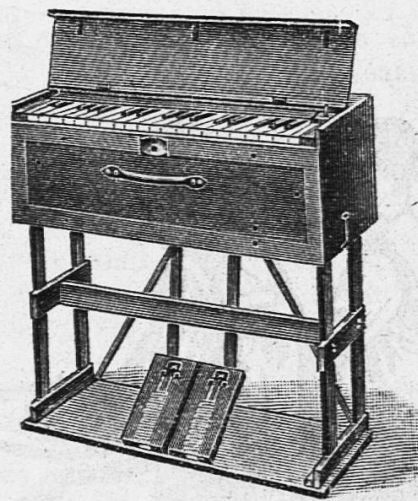
Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vaudoises où notre matériel scolaire est en usage : Lau-
anne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction ; Mon-
coux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavan-
es, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Fully,
ex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, Cran-
s, la Tour de Peilz, Rances, La Praz, Champvent, Lavey, Moreles,
gle, Chexbres, Combremont, Echallens, etc.

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIÈRE FACILE

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle Le MISSIONNAIRE
pliant et portatif



Construction simple mais très solide et pratique

N° 1 Bois noyer, 4 octaves, 1 jeu 8', 49 tons Fr. 110 —

N° 2 » 4 » 2 jeux 98 tons, 2 registres permettant le changement de timbres Fr. 140 —

Dimensions : Hauteur Largeur Profondeur Etendue
fermé 34 cm. 87 cm. ouvert 79 cm. 39 cm. Do à Do

Poids net, environ 20 kilos

Poids brut, environ 28 kilos

Ce modèle est particulièrement avantageux. Tant sous le rapport de la puissance que de l'ampleur de la sonorité il ne le cède en rien aux petits harmoniums à meuble fixe.

GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez
FÖTISCH FRÈRES (S.A.)
à Lausanne, Vevey et Neuchatel.